

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de
conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 3
Votants : 21
Pour : 20
Contre : 1 (M.
VIEREN)
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2025.

Etaient présents : Gérard ABELLA, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Sylviane GOMEZ LORIZ, Geneviève PLARD, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Arnaud JAMME SERRES, Frédéric BONHUIL SABOT, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN, Julia SIMAEYS

Absents représentés : Jean-Emmanuel LONG (René ARGELIES), Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC)

Absents : Bernadette FARO TAURINES, Alexandre DUMOULIN
Secrétaire de séance : Arnaud JAMME SERRES

DELIBERATION N°21

OBJET : CREATION D'UNE ZONE DE BIODIVERSITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – ANNEE 2025

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création au nord-est du territoire communal en rive gauche du ruisseau du Libron, d'une zone dédiée au développement et à l'observation de la biodiversité locale.

Les aménagements projetés de cette zone d'une superficie totale de 3.3 hectares comprennent la création de 3 bassins destinés à accueillir la faune et la flore locales et la réalisation d'aménagements légers aux abords du site (cheminement piétonnier, panneaux pédagogiques ...).

En outre, le projet prévoit pour l'alimentation des bassins la mise en place d'un dispositif de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de la station d'épuration située à proximité immédiate.

Les bassins constitueront par ailleurs des points d'eau bruts qui pourront être utilisés pour la défense incendie. Une aire de puisage est ainsi prévue au sein de la zone.

La commune est propriétaire de l'ensemble des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de ce projet dont le coût total des travaux est estimé à 1 800 000 € HT.

M. le Maire indique que ce type d'opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre du fonds vert - année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

2025 – 21/7.5.1

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 034-213400377-20250408-DELIB212025-DE

APPROUVE le projet de création d'une zone de biodiversité tel que présenté et dont le coût total des travaux est estimé à 1 800 000 € HT,

SOLLICITE auprès de l'Etat une aide au titre du fonds vert - année 2025

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune

Fait et délibéré à Boujan sur Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard ABELLA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le : 09/04/2025
Affiché et publié le : 09/04/2025

Le Maire
Gérard ABELLA

